

DIT ainsi que M. Taylor, Aurionna MARTINY, de sexe masculin, né le 23 octobre 1991 à La Trinité est désormais M. Taylor, Aurionna MARTINY, de sexe féminin, née le 23 octobre 1991 à La Trinité ;

ORDONNE la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres de l'état civil à la diligence du procureur de la République en application et selon les conditions des dispositions de l'article 61-7 du code civil ;

LAISSE les dépens de la présente procédure à la charge de la partie requérante ;

DIT que la présente décision est notifiée par les soins du greffier par lettre recommandée avec accusé de réception ;

Ainsi jugé, mis à disposition au greffe le 29 octobre 2025 et signé par le président et par le greffier.

LE GREFFIER

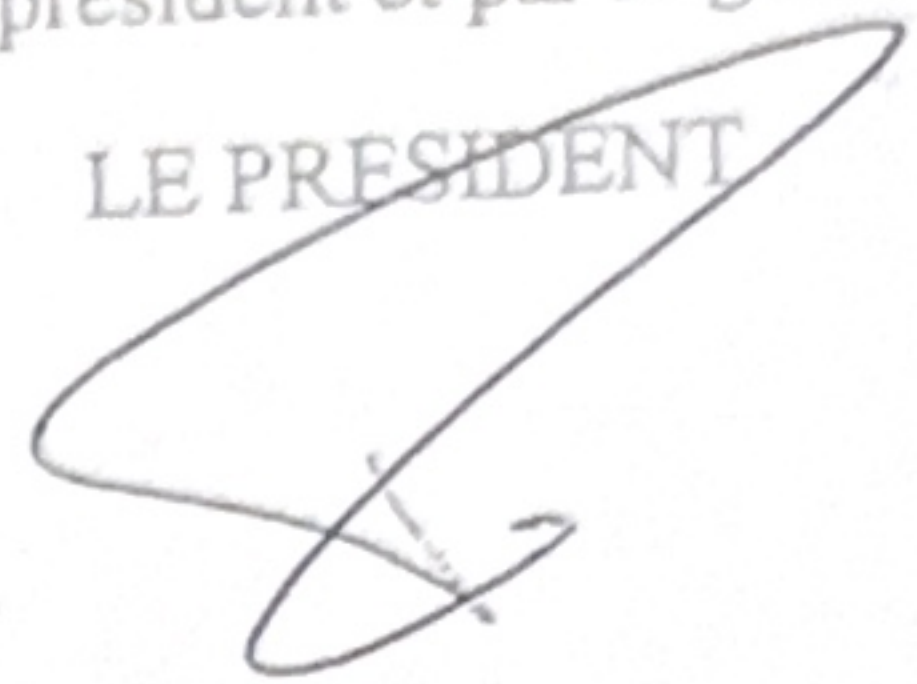


81
POUR EXPÉDITION CONFORME
LE DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES

29 OCT. 2025



LE PRESIDENT



TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE FORT-DE-FRANCE

MINUTE N° : 2025/43

CHAMBRE DU CONSEIL

AFFAIRE N° : N° RG 25/01407 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIRBM

Jugement Rendu le : 29 Octobre 2025

Nature de l'affaire : Demande de modification du sexe dans les actes d'état civil

REQUÉRANTS

Monsieur Taylor Aurionna MARTINY
né le 23 Octobre 1991 à La Trinité (Martinique)
Quartier Félicité
97230 SAINTE-MARIE
comparant en personne assisté de Me Alizé APIOU-QUENEHERVE, avocat au barreau de
MARTINIQUE

M. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
Cité Judiciaire - 35 Boulevard de la République
97200 FORT-DE-FRANCE
Substitué par Maxime REYT Substitut (empêché)

DÉBAT :

Vu la requête en date du 05 Juin 2025, l'affaire a été appelée à l'audience du 17 Octobre 2025.

Thibault RIVIER juge rapporteur, a entendu les parties et leur conseil.

L'affaire a été mise en délibéré à l'audience du 29 Octobre 2025 pour mise à disposition de la décision au greffe.

COMPOSITION DU TRIBUNAL :

Président : Thibault RIVIER
Greffier : Lydie ANGELE
Assesseure : Caroline PODEVIN
Assesseur : Olivier LARGANGE

Ministère public : Maxime REYT (empêché)

JUGEMENT : Prononcé en audience publique par Thibault RIVIER